



ARRONDISSEMENT  
de  
MANTES-LA-JOLIE  
CANTON  
DE  
GUERVILLE

2012-001

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du SEIZE FEVRIER  
DE L'AN DEUX MIL DOUZE

Date de Convocation  
8 Février 2012

Date d’Affichage  
24 février 2012

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le JEUDI SEIZE FEVRIER  
à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique  
à la Mairie  
sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire  
Etaient présents : Mme et Mrs BARRIER (arrivée à 20h45), BOULOT, BURST, COCHIN,  
COMPAROT, DIAS, DUIGOU, LE BRIS, LIZERAY, MOREAU, PAYET, PLACET J., RIBAUT,  
VERNIER  
Formant la majorité des membres en exercice  
Absents excusés : Mme PLACET E., Mr MATHIEU  
Absent : Mme JUMELLE, Mr MENARD  
Pouvoirs : Mme PLACET E. à Mr BOULLAND  
Mr MATHIEU à Mr VERNIER  
  
A été désigné secrétaire de séance : Mr Bernard MOREAU

L'Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Décembre 2011,
2. Décision du Maire n° 2012-02-001 : avenant travaux supplémentaires - Lot menuiseries—MSF - Aménagement Rez-de-jardin ALSH « les juliennes »,
3. Décision du Maire n° 2012-02-002 : avenant travaux supplémentaires lot gros œuvre—SDBI- Aménagement Rez-de-jardin ALSH « les juliennes »,
4. Décision du Maire n° 2012-02-003 : désignation bureau contrôle sécurité accessibilité - Aménagement Rez-de-jardin ALSH « les juliennes »,
5. Convention Service SIG mutualisé avec la CAMY,
6. Contrat FREELANCE : Plateforme sécurisée - Sauvegarde internet,
7. Séjour ados et enfants : Été 2012—ALSH Les Juliennes,
8. Renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) pour la plate-forme de séchage de boues à LIMAY : désignation délégués élus,
9. Convention entre l'Association « Le Temps du Lude » et la Commune,
10. Questions Diverses,
11. Informations.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté un point supplémentaire à la séance portant sur la participation voie et réseaux dans le cadre d'un dossier de permis de construire actuellement en instruction (3 rue des Fillancourts). L'ensemble du Conseil Municipal accepte ce point supplémentaire.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 21 décembre 2011 à l'unanimité des membres présents et représentés.

**DECISION DU MAIRE N° 2012-02-001 portant AVENANT N° 1 AU LOT N° 2  
« MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES » TRAVAUX D'AMENAGEMENT REZ-DE-JARDIN- ALSH « les  
Juliennes » » Section Ados/Préados**

Le Maire, **VU** le code général des collectivités territoriales, **VU** l'article 28 du code des marchés publics, **VU** la décision de l'organe délibérant rendue en séance ordinaire du 3 Avril 2008 portant délégation au Maire notamment pour toute décision portant sur marchés de travaux, fournitures et services, **VU** la décision du Maire n° 2011-décembre-01 portant attribution du marché de travaux « aménagement rez de jardin – alsh Les Juliennes – section ados »

**CONSIDERANT** la modification à apporter au marché portant sur les travaux d'aménagement du Rez-de-Jardin de l'ALSH « Les Juliennes » à Guerville, des moins-values et plus values étant établies en raison de modifications sur les travaux initialement envisagés, tel que notifié par avenant n° 1 à l'entreprise attributaire

**CONSIDERANT** l'avenant présenté tel que ci-dessous :

MONTANT DE L'AVENANT N° 1 - LOT N°2 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	<b>+ 2.164,24€ HT</b>
---	-----------------------

- **DECIDE** qu'un avenant au montant initial du MAPA est passé entre la Mairie de GUERVILLE et l'entreprise MSF tel que précisé ci-dessus, le nouveau montant total du marché s'élevant à **93.330,73** € HT, soit 111.623,54 € TTC, le nouveau montant du Lot 2 du marché s'élevant à **18.214,25** € HT soit 21.784 ,24 euros TTC

**DECISION DU MAIRE N° 2012-02-002 portant AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 « GROS ŒUVRE/PLATRERIE » TRAVAUX D'AMENAGEMENT REZ-DE-JARDIN - ALSH « les Juliennes » Section Ados/Préados**

Le Maire, **VU** le code général des collectivités territoriales, **VU** l'article 28 du code des marchés publics, **VU** la décision de l'organe délibérant rendue en séance ordinaire du 3 Avril 2008 portant délégation au Maire notamment pour toute décision portant sur marchés de travaux, fournitures et services,

**CONSIDERANT** la modification à apporter au marché portant sur les travaux d'aménagement du Rez-de-Jardin de l'ALSH « Les Juliennes » tel que notifié par avenant n° 1 à l'entreprise attributaire

**CONSIDERANT** l'avenant présenté tel que ci-dessous :

MONTANT DE L'AVENANT N° 1 - LOT N°1 GROS ŒUVRE/PLATRERIE	<b>+ 1.035,00 € HT</b>
---	------------------------

- **DECIDE** qu'un avenant au montant initial du MAPA est passé entre la Mairie de GUERVILLE et l'entreprise SDBI tel que précisé ci-dessus, le nouveau montant total du marché s'élevant à **95.494,97** € HT, soit 114.211,97 € TTC, le nouveau montant du Lot 1 du marché s'élevant à **19.906,10** € HT soit 23.807,70 euros TTC

**DECISION DU MAIRE N° 2012-02-003 : MISSION DE CONTROLE SECURITE ACCESSIBILITE TRAVAUX D'AMENAGEMENT REZ-DE-JARDIN - ALSH « LES JULIENNES » – SECTION ADOS/PREADOS**

Le Maire, **VU** le code général des collectivités territoriales, **VU** l'article 28 du code des marchés publics, **VU** la décision de l'organe délibérant rendue en séance ordinaire du 3 Avril 2008 portant délégation au Maire notamment pour toute décision portant sur marchés de travaux, fournitures et services,

- **CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à un bureau d'études et d'architecture pour assurer la mission de sécurité accessibilité du programme de travaux d'aménagement du Rez-de-Jardin de l'ALSH « les Juliennes » Section Ados/PréAdos – 14 Rue Pasteur à Guerville (78930),

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la proposition d'honoraires du Cabinet QUALICONSULT MANTES, 4 rue du Moulin – 78930 VILLETTE pour la missions de contrôle sécurité dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du rez-de-jardin de l'ALSH « Les Juliennes »- Section Ados/PréAdos à Guerville, notamment pour ce qui concerne les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

- 1 235.00 € hors taxes à régler en deux échéances de 617.50 € hors taxes,
- 250.00 € hors taxes pour la délivrance de l'attestation finale ATTHAND2,

soit 1 485,00 euros hors taxes soit 1.776.06 € toutes taxes comprises,

**N° 2012-02-001 – MUTUALISATION – CONVENTION MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG DE LA CAMY AUPRES DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre décision afin de permettre la mise en œuvre d'une convention portant sur la mutualisation du service lié à la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) avec la CAMY. Chaque conseiller municipal s'est vu remettre un projet ainsi qu'un rapport de présentation. Monsieur le Maire invite donc les membres présents à se prononcer sur ce point. **APRES AVIS** de la Commission Toutes Commissions en date du 13 Février 2012, **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, **Considérant** que cette mutualisation concourt au processus de coopération intercommunale et permet de dégager une plus value en matière de qualité de prestation et d'organisation administrative,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de créer le service mutualisé SSIG et d'adhérer :

- à la formule de base soit une dépense estimative de 747,02 euros / an (sous réserve d'adhésions supplémentaires de communes pouvant permettre une dépense amoindrie)
- à la sous option b soit une dépense estimative de 308,32 euros / an permettant l'assistance, la formation et le développement à raison de 8 heures annuelles.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du service SSIG de la CAMY telle qu'annexée à la présente décision, ce pour une durée de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2012,

**DIT** que les dépenses afférentes seront imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement,

#### **CONTRAT FREELANCE : PLATEFORME SECURISEE - SAUVEGARDE**

Considérant les derniers éléments en possession, il est décidé de **reporter ce point** lors d'une prochaine séance du conseil municipal permettant ainsi d'étudier l'ensemble des possibilités techniques et matérielles permettant la sauvegarde complémentaire des données par externalisation ou déportation de système.

#### **N° 2012-02-002 - SEJOURS ETE 2012 – PREADOS/ADOS ET PRIMAIRES – ALSH LES JULIENNES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre décision afin de permettre l'organisation d'un séjour commun aux préadolescents/adolescents (11/12 – 17 ans scolarisés en cycle secondaire) et aux primaires (6-11/12 ans scolarisés en cycle élémentaire) dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes. Ce séjour est envisagé du 30 Juillet au 3 Août 2012 à Lathus Saint Rémy. Chaque conseiller municipal s'est vu remettre un projet ainsi qu'un rapport de présentation. Monsieur le Maire invite donc les membres présents à se prononcer sur ce point.

**APRES AVIS** de la Commission Toutes Commissions en date du 13 Février 2012,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de procéder à la mise en œuvre de l'activité Séjour au CPA Lathus Saint Rémy du 30 Juillet au 3 Août 2012 pour les préadolescents/adolescents (11/12 – 17 ans scolarisés en cycle secondaire) et les primaires (6-11/12 ans scolarisés en cycle élémentaire), dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes,

#### **N° 2012-02-003 – DESIGNATION DES MEMBRES (UN TITULAIRE, UN SUPPLEANT) A LA CLIS « SECHAGE BOUES URBAINES & INDUSTRIELLES- DE LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX »**

- **CONSIDERANT** le fait que le mandat actuel de la Commission Locale d'Information et de Surveillance pour la plate-forme de séchage de boues à Limay pour le site PRISM'O est arrivé à son terme le 20 janvier 2012, il convient de procéder à son renouvellement et ainsi désigner un représentant titulaire ainsi que son suppléant,

**APRES AVIS** de la Commission Toutes Commissions en date du 13 Février 2012,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DESIGNE Mr François BOULOT** en qualité de membre titulaire et **Mr Lionel LIZERAY** en qualité de membre suppléant à la commission locale d'information et de surveillance.

#### **N° 2012-02-004 – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « LE TEMPS DU LUDE » et LA COMMUNE DE GUERVILLE – ANNEE 2012**

Monsieur le Maire explique que la nouvelle convention engage :

1/ l'association à mettre en place :

- Une fois par mois, un prêt de jeux et jouets, un temps de jeu sur place en direction des assistantes maternelle et des parents d'enfant de moins de 3 ans de la commune, de 9h30 à 11h30 pour un montant de 72 euros TTC la séance,

- Une fois par mois, une activité ludothèque en direction des familles de la commune et du centre de loisirs municipal, le mercredi de 14h30 à 18h30, pour un montant de 117 euros TTC, la séance,

- Les dates et lieux des activités seront définis avec les responsables des structures concernées,

2/ la commune :

- à mettre à disposition de l'Association un lieu adéquat à l'activité ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'action,

- à prendre à sa charge la communication liée à l'activité,

- à régler les prestations fournies par l'association dans les 30 jours suivant la réception de la facture y afférant, après réception du devis, (pour mémoire : en 2011 : 72 € et 117 € (en 2010 : 70 € et 115 €),

- **APRES AVIS FAVORABLE** de la commission « toutes commissions » en date du 13 FEVRIER 2012,

- **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la mise en place des activités telles qu'indiquées ci-dessus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association « les Enfants du Lude », telle qu'annexée à la présente décision.

#### **N° 2012-02-005 PARTICIPATION VOIRIE RESEAUX – REDEVANCE NOUVELLE CONSTRUCTION – Approbation de la PVR pour l'extension du réseau électrique visant à alimenter la parcelle AI 92-AI 329 avec renforcement du réseau HTA BT portant création d'un poste de transformation distribution publique d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les modalités d'instauration du principe de participation voirie et réseaux (PVR) sur l'ensemble du territoire communal ainsi que la décision prise par l'organe délibérant lors de sa séance du 25 Mars 2009. Il informe les membres présents qu'il vient d'être saisi d'une demande portant mise en œuvre de la contribution PVR pour une construction neuve dont le projet prévoit son implantation rue des Fillancourts – Hameau de Senneville– section AI parcelles 92 & 329 (PC07829111000022 déposé le 22.12.2011) ce en date du 10 février 2012, cette contribution étant mise en œuvre au titre de l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération et portant sur renforcement du réseau Haute Tension (HTA) Basse Tension (BT) avec mise en œuvre d'un poste de transformation de distribution publique d'électricité et extension du réseau électrique, avec une puissance demandée dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme par le pétitionnaire de 12 kVA monophasé. Le montant estimé de ce raccordement s'élève à 36.488,25 euros hors taxes.

Considérant le montant de ces travaux d'extension et raccordement, les travaux de renforcement de réseaux nécessaires afin de permettre une distribution électrique de l'ensemble des parcelles de la rue avec raccordement individuel au pétitionnaire. Monsieur le Maire invite donc les membres présents à se prononcer sur ce point.

**APRES AVIS** de la Commission Toutes Commissions en date du 16 FEVRIER 2012,

**AVANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après, en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE de surseoir à la décision** portant sur l'éventuel engagement de la collectivité pour la réalisation des travaux d'extension et de renforcement du réseau d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 36.488,25 euros hors taxes – rue des Moulins, des Amillardes et rue des Fillancourts afin d'alimenter la parcelle AI 92 & 329,

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la mise en œuvre d'un sursois à décision dans le cadre de l'instruction du permis de construire du propriétaire foncier pétitionnaire de l'autorisation d'urbanisme PC078291100022 – section AI 92 & 329 – Mr TEMPLIER Nicolas, ce en raison du fait que le montant demandé au titre de la PVR semble trop élevé (36.488,25 euros hors taxes), **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à consultation nouvelle auprès des services d'ERDF afin que soit de nouveau étudié le raccordement de cette nouvelle construction (modalités, mise en œuvre, coût, technicité...)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives rendues ainsi nécessaires et à signer tout document afférent à la présente décision.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Résultats de l'analyse de l'eau potable

Monsieur le Maire porte à connaissance les résultats de l'analyse des eaux destinées à la consommation humaine, analyses effectuées par l'agence régionale de santé d'Ile de France. Ainsi l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

##### Association Les Amitiés Guervilloises

Monsieur le Maire informe les membres présents de la composition du nouveau bureau de l'association qui a désigné lors de son assemblée générale du 7 février dernier Monsieur Pierre VOLLAND comme nouveau Président.

##### Attribution Compensation CAMY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier établi par la CAMY portant à connaissance le montant 2012 de l'attribution de compensation, celle-ci s'élève à 802.308,38 euros.

##### Lotissement les Groux sous la Chapelle

Monsieur le Maire propose que soit mise en œuvre une signalisation permettant de sécuriser l'accès et la sortie du lotissement des Groux sous La Chapelle, un accord unanime sur la mise en œuvre de signalisation est effectué. Les travaux seront assurés en régie interne par les services techniques municipaux.

##### Bilan bibliothèque « L'Embellie » année 2011

Monsieur le Maire porte à connaissance les éléments du bilan établi par Mme Babouhot au titre des activités de la Bibliothèque « L'Embellie » pour l'année 2011. Il souligne l'investissement professionnel assuré par la nouvelle bibliothécaire dans son poste.

##### Agrément qualité du CCAS - SAAD

Monsieur le Maire porte à connaissance le renouvellement de l'agrément qualité obtenue par le centre communal d'action sociale dans le cadre des activités qu'il assure au titre du service d'aide à domicile (SAAD), agrément obtenu auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région d'Ile De France et qui a durée de validité du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2017. Il souligne également que cet agrément a pu être obtenu grâce à la qualité du travail de l'ensemble des agents composant le CCAS.

##### Recensement Population

Monsieur le Maire porte à connaissance les chiffres transmis par l'INSEE portant la population municipale à 2050 habitants, la population comptée à part à 18 habitants soit une population totale s'élevant à 2068 habitants. Il rappelle également que le recensement permettant d'avoir des chiffres définitifs est actuellement en cours et informe qu'il est témoin oral, via le coordonnateur de recensement, du mauvais accueil qui est parfois réservé aux agents recenseurs.

##### Association du Père Koulodji au Bénin

Monsieur le Maire donne lecture des mails adressés par le Père Koulodji qui remercie la collectivité pour son aide financière et informe que le nom de Guerville est donnée à la salle d'étude du foyer construit grâce aux fonds récoltés grâce à la générosité des donateurs.

##### Logements sociaux

Monsieur le Maire invite les membres présents à réfléchir à un nom à donner à chacune des « résidences » de logements sociaux composant le territoire communal (rue Pasteur et rue Curie).

##### Réunion d'information de la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique organisée par la gendarmerie de Guerville se tiendra le 23 février prochain à 20 h à la salle des fêtes de Senneville, réunion portant sur les cambriolages, la sécurité des biens et des personnes, la délinquance. Une information a été effectuée dans les Nouvelles distribuées cette semaine dans toutes les boîtes aux lettres des administrés.

##### Logement rue de la Libération

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de son interpellation par Madame Flament – locataire du logement situé rue de la Libération, il s'est rendu sur site pour constater les difficultés qui lui ont été portées à connaissance. Décision est prise de faire appel à un cabinet agréé afin de faire procéder à la mise en œuvre d'un diagnostic de performance énergétique afin de connaître les travaux qui seraient éventuellement à faire établir.

#### QUESTIONS ORALES

Monsieur LE BRIS informe que la patinoire de Mantes-La-Jolie ne pourra ouvrir ses portes au public qu'à partir de septembre ou octobre 2012 en raison des difficultés liées aux travaux.

Monsieur BURST demande que soit établi un courrier à Mademoiselle BRODIN concernant le stationnement des véhicules en partie publique, ces stationnements gênant la circulation. Il signale également le stationnement depuis quinze jours d'un véhicule sur le parking de la salle des fêtes de Senneville, un courrier sera fait au propriétaire du véhicule dès qu'il sera connu.

Madame PAYET demande les raisons de la panne de chauffage de ce jour. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une panne technique de la chaudière qui s'est mise en sécurité durant la nuit, les services techniques sont intervenus dès 8 heures et la situation a été rétablie pour que le chauffage fonctionne dès 8 h 30. Madame RIBAUT souligne les difficultés de chauffage qui semblent récurrentes sur ce bâtiment et demande si une procédure a été mise en œuvre afin que la livraison de fioul soit assurée permettant de ne pas « tomber en panne ». Monsieur DUIGOU lui répond qu'une procédure existe, qu'elle doit être respectée par l'agent qui a en charge la surveillance toutes les 4 semaines des cuves de fioul ; cet agent a été défaillant, une entrevue a été effectuée afin de lui rappeler ses missions. Monsieur BARRIER propose que soit envisagée une livraison systématique toutes les quatre semaines, Monsieur DUIGOU lui répond que cela semble difficile car la livraison de combustibles est effectuée pour l'ensemble des bâtiments permettant un prix unitaire intéressant.

Monsieur MOREAU intervient et souligne qu'il trouve regrettable que soient soulevés uniquement les problèmes lorsqu'il est considéré défaillance des personnels mais que lorsque les missions sont accomplies avec qualité par ces mêmes personnels il n'y ait personne pour le dire.

Monsieur BARRIER informe :

- que la voirie de la rue du Chemin des Clos Fours est en mauvais état. Monsieur le Maire lui répond qu'il se rendra sur site avec Monsieur DUIGOU afin d'envisager des travaux de réparation de voirie.
- qu'il a constaté la présence de deux bornes dans le chemin des clos fours qui semblent être mal implantés. Monsieur le Maire lui répond qu'il a assisté au bornage, les bornes sont à leur place c'est en fait le chemin qui est « décalé ».
- que la circulation des motos dans le chemin sous la chapelle génère inquiétudes et dangerosité, il demande que l'on tente de trouver une solution. Monsieur BOULOT propose que soit rencontré le représentant du Code Vert afin qu'il fasse une intervention auprès des motards concernés.

Monsieur BARRIER demande que soit étudiée la mise en œuvre d'un programme de diagnostic performances énergétiques (DPE) sur l'ensemble des bâtiments communaux. Monsieur MOREAU l'informe qu'une somme est envisagée dans le projet de budget primitif 2012 actuellement en cours d'élaboration, ces DPE pouvant être élaborés par un cabinet agréé.

Monsieur COMPAROT demande la fréquence prévue dans le contrat d'entretien de l'éclairage public pour le nettoyage des lanternes. Monsieur BOULOT lui répond que le contrat prévoit un nettoyage une fois tous les deux ans.

Monsieur DUIGOU fait un point sur les travaux actuellement en cours :

- aménagement du rez de jardin de l'ALSH Les Juliennes : la dalle a été coulée aujourd'hui pour le plancher chauffant.
- enfouissement des réseaux rue de la Lombardie : les travaux devraient pouvoir reprendre la semaine prochaine à condition que le dispositif de barrières de dégel soit levé par le conseil général et permette l'accès des poids lourds et engins nécessaires à la reprise des travaux.
- salle des fêtes de Guerville : un devis pour la chaudière a été obtenu.

Concernant la chaudière de la salle des fêtes de Guerville, l'expert a pu être dépêché en urgence, un accord a été signé, les travaux devraient permettre d'ouvrir de nouveau la salle pour le 1<sup>er</sup> mars.

Monsieur MOREAU informe qu'il est amené à constater de nouveau « l'entreposage » de pierres tombales rue des Tilleuls. Un courrier va de nouveau être adressé au riverain concerné.

Madame COCHIN demande à Monsieur le Maire comment se déroule la procédure de parrainage. Monsieur le Maire l'informe qu'il a été sollicité par plusieurs candidats, les textes législatifs afférents prévoient que les Maires et les grands électeurs peuvent parrainer le candidat de leur choix sans en informer leurs collègues élus.

**Aucune question orale n'étant soulevée,  
La séance est levée à 22h55.**

**Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre la parole si elles le souhaitent.**